



Fiche de données de sécurité
Selon le règlement (CE)
No. 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1	Identificateur de produit	8670	Date de Révision:	29/11/2023
	Nom du produit:	CARBOXANE 2000 TOPCOAT / CARBOXANE 2000 TOPCOAT CARBO-KIT PART A	Date de remplacement :	07/07/2023
			Numéro de version :	4
	UFI Code:	V4K0-306V-M00F-EN82		
	Contenir la nanoforme	Non		
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	Composant de base des peintures a 2 composants - Usage industriel. Conseillé contre: autres que recommandés.		
	Produit à mélanger avec:	CARBOXANE 2000 TOPCOAT / CARBOXANE 2000 TOPCOAT CARBO-KIT PART B		
	Ratio de mélange par volume Partie A / partie B:	2:1		
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité			
	Société / Entreprise:	Carboline Norge AS Postboks 593 3412 Lierstranda Norway		
		Informations Réglementaire / Techniques +47 32 85 73 00 +47 32 85 74 00		
	Fiche technique produite par:	Tarka, Malgorzata - hms@carboline.com		
1.4	Numéro d'appel d'urgence:	CHEMTREC +1 703 5273887 (Appels hors des Etats Unis d'Amérique) France +33 (0)1 45 42 59 59 24 (24/7) Luxembourg (+352) 8002 5500 or 070245245 (24/7)		

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage.

Mentions de danger

Skin Cracking

EUH066

Skin Sens. 1	H317
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Chronic 3	H412

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s) du produit



Mention d'avertissement

Danger

Produits chimiques nommés sur l'étiquette

3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane, Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate

Mentions de danger

Skin Cracking	EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EU Other	EUH211	Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Eye Dam. 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves.
Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

PHRASES DE PRÉCAUTION

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers

Aucune information

Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères de PBT/VPvB conformément à l'annexe XIII.

Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Substances Dangereuses

<u>Nom selon EEC</u> <u>EINECS No.</u> <u>No.-CAS</u> <u>N° enregistrement REACH</u> <u>Numéro d'index</u>	<u>%</u>	<u>Classifications</u>	<u>SCL Value</u> <u>ATE Value</u> <u>M-Factor</u>
dioxyde de titane 236-675-5 13463-67-7 01-2119489379-17 -	25 - <50		SCL: - ATE: - M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)
3-(2,3-époxypropoxy)propyl] triméthoxysilane 219-784-2 2530-83-8 01-2119513212-58 -	10 - <25	H318-412 Aquatic Chronic 3, Eye Dam. 1	SCL: - ATE: - M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)

acétate de n-butyle 204-658-1 123-86-4 01-2119485493-29 607-025-00-1	2.5 - <10	H226-336 Flam. Liq. 3, Skin Cracking, STOT SE 3 NE	SCL: ATE: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- - - -
dioctyltindineodecanoate 247-714-0 68299-15-0 - -	1.0 - <2.5	H371 Stot se 2	SCL: ATE: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- - - -
Cyclohexamine, N,N-dimethyl-, comp. with alpha.- isotridecyl-,omega-hy - 164383-18-0 - -	0.1 - <1.0	H315-319-411 Aquatic Chronic 2, Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2	SCL: ATE: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- - - -
Reaction mass of bis(1,2,2,6,6- pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6- pentamethyl-4-piperidyl sebacate 915-687-0 1065336-91-5 01-2119491304-40 -	0.1 - <1.0	H317-361F-400-410 Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Repr. 2, Skin Sens. 1A	SCL: ATE: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- - - -

triméthylolpropane - 77-99-6 - -	0.1 - <1.0	H361fd Reprrrrand 2	SCL: ATE: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- -
acrylate de n-butyle 205-480-7 141-32-2 01-2119453155-43 607-062-00-3	0.1 - <1.0	H226-315-317-319-332-335-412 Acute Tox. 4 Inhalation, Aquatic Chronic 3, Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3 RTI	SCL: ATE: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- -

Remarques: CAS No 13463-67-7: Note 10
CAS numbers 41556-26-7 and 82919-37-7 are registered in REACH with REACH No.
01-2119491304-40, CAS number 1065336-91-5, and EC number 915-687-0.

Informations Complémentaires: Le texte des mentions de danger CLP indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donné à la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Notes générales: Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation: Amener la victime à l'air libre. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Mettre à l'air frais, au calme et au chaud. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau: Utilisez un savon doux, si disponible. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants pour nettoyer la peau.

En cas de contact avec les yeux: Un examen médical immédiat est requis. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion: Ne pas faire vomir. Requérir immédiatement une assistance médicale. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le vomissement intervient spontanément. Relever la tête pour empêcher toute aspiration de liquide dans les poumons. Mettre à l'air frais, au calme et au chaud.

Autoprotection du secouriste :

Aucune mesure ne doit être prise comportant un risque personnel ou sans une formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne qui fournit de l'aide de faire du bouche-à-bouche. Lavez soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les enlever ou portez des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des lésions oculaires graves.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont:**

Gaz carbonique, Produit Chimique Sec, Mousse

Pour des raisons de sécurité à ne pas être utilisés: Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus.

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement ou des conditions d'incendie libèrent du gaz toxique. Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol et s'enflammer.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1 Pour les non-secouristes**

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition.

6.1.2 Pour les secouristes

Voir les sections 7, 8 et 10 pour plus d'informations.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13) Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Veuillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 8, 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Porter un équipement de protection individuel. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. N'utiliser que de

l'équipement antidéflagrant. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions à éviter: Exposition à l'humidité. Eviter toutes températures élevées, étincelles, flammes et autres sources d'inflammation.

Conditions de stockage: Conserver dans le conteneur original. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver le conteneur fermé. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe. Stocker uniquement en position verticale. Tenir à l'écart des matériaux oxydant, des acides forts et des alcalis.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Le mélange et l'application à être conformes aux fiches techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition selon INRS (FR)

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>VME ppm</u>	<u>VLE ppm</u>	<u>VLE mg/m3</u>	<u>VME mg/m3</u>
dioxyde de titane	13463-67-7				10
3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8				
acétate de n-butyle	123-86-4	150	200	940	710
dioctyltindineodecanoate	68299-15-0				
Cyclohexamine, N,N-diméthyl-, comp. with alpha.-isotridecyl-,omega-hy	164383-18-0				
Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl sebacate	1065336-91-5				
triméthylolpropane	77-99-6				
acrylate de n-butyle	141-32-2	2	10	53	11

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>Note OEL</u>
dioxyde de titane	13463-67-7	
3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	
acétate de n-butyle	123-86-4	
dioctyltindineodecanoate	68299-15-0	
Cyclohexamine, N,N-diméthyl-, comp. with alpha.-isotridecyl-,omega-hy	164383-18-0	
Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl sebacate	1065336-91-5	
triméthylolpropane	77-99-6	
acrylate de n-butyle	141-32-2	

Conseils supplémentaires: Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas avoir été classés en vertu du règlement CLP UE. .

Nom Chimique:

dioxyde de titane

EC Non:

236-675-5

No.-CAS:

13463-67-7

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis						10 mg/m ³	700 mg/kg/ bw/ day
Inhalation			10 mg/m ³					
Dermique								

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.127 mg/L
Sédiments d'eau douce	1000 mg/kg dw
Eau marine	1 mg/L
Sédiments marins	100 mg/kg dw
Chaîne alimentaire	1667 mg/kg (oral)
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/kg
sol (agricole)	100 mg/kg dw
air	

Nom Chimique:

3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane

EC Non:

219-784-2

No.-CAS:

2530-83-8

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis					26 400 mg/m ³		5 mg/kg bw/day
Inhalation			70.5 mg/m ³				17 mg/m ³	
Dermique			10 mg/kg bw/day				5 mg/kg bw/day	

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	450 µg/l
Sédiments d'eau douce	1,6 mg/kg sediment dw
Eau marine	45 µg/l
Sédiments marins	160 µg/kg sediment dw
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	8.2 mg/l
sol (agricole)	63 µg/kg soil dw
air	

Nom Chimique:

acétate de n-butyle

EC Non:

204-658-1

No.-CAS:

123-86-4

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis				300 mg/m ³ (irritation (respiratory tract))	2 mg/kg bw/day - neurotoxicity-	35.7 mg/m ³ (irritation (respiratory tract))	2 mg/kg bw/day - neurotoxicity-
Inhalation	600 mg/m ³ (irritation (respiratory tract))	600 mg/m ³ 11 mg/kg bw/day - neurotoxicity-	300 mg/m ³	300 mg/m ³ 11 mg/kg bw/day	No hazard identified	300 mg/m ³ (irritation (respiratory tract))	35.7 mg/m ³ (respiratory tract))	35.7 mg/m ³ 6 mg/kg bw/day
Dermique						6 mg/kg bw/day - neurotoxicity		

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.18 mg/L
Sédiments d'eau douce	0.981 mg/kg dw
Eau marine	0.018 mg/L
Sédiments marins	0.098 mg/kg dw
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	35.6 mg/L
sol (agricole)	0.09 mg/kg
air	

Nom Chimique:

Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate

EC Non:

915-687-0

No.-CAS:

1065336-91-5

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							0.18 mg/kg bw/day
Inhalation				1.27 mg/m ³				0.31 mg/m ³
Dermique				1.8 mg/kg bw/day				0.9 mg/kg bw/day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.0022 mg/l
Sédiments d'eau douce	
Eau marine	0.00022 mg/l
Sédiments marins	
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	
air	

8.2 Contrôles de l'exposition**Protection personnelle**

Protection respiratoire: Dans des endroits clos, utiliser un appareil de protection respiratoire à air comprimé ou à air libre. Porter un appareil de protection des voies respiratoire avec filtre combiné (filtre anti-aérosols et filtre anti-gaz, EN 14387:2004 +A1:2008) lors des opérations de pulvérisation: filtre anti-gaz de type A2 (substances organiques). Filtre anti-aérosols P3 (pour les poussières fines). Dans des endroits clos, utiliser un appareil de protection respiratoire à air comprimé ou à air libre.

Protection des yeux: Écran facial. Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection des mains: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température). Utiliser des gants résistants aux produits chimiques, ainsi que des lotions et crèmes protectrices pour éviter toute sécheresse cutanée. Gants de protection conformes à EN 374: Caoutchouc butyle. Caoutchouc nitrile. Matériau des gants recommandé pour un produit mixte : des gants de protection conformes aux exigences EN 374 : caoutchouc butylique. Caoutchouc nitrile. épaisseur >=0,5 mm; temps de rupture >=480 min.

Protection du corps: Vêtements de protection à manches longues.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Div. Couleurs
Etat Physique	Liquide
Odeur	None / uncharacteristic
Seuil d'odeur	Non determine
pH	Non determine
Point de fusion / point de congélation (°C)	Non determine
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	127 - 280
Point éclair, (°C)	62
Taux d'évaporation	Non determine
Inflammabilité (solide, gaz)	Non determine
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	Not determined
Pression de vapeur	Non determine
Densité de vapeur relative	> 1 (air = 1)
Densité et/ou densité relative	1.33 - 1.43
Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau	Negligeable
Coefficient de partage: n-octanol/water	Non determine
Température d'auto-inflammation (°C)	370
Température de décomposition (°C)	Non determine
Viscosité cinématique	75 - 80 KU
Caractéristiques des particules	Non applicable aux liquides

9.2 Autres informations

Contenu COV g/l: 55

Des grammes de COV par litre de produit de revêtement tels que appliqués par ISO 11890-1 et / ou ISO 11890-2.

Densité (g/cm³) 1.39

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales. Le méthanol se dégage pendant le traitement et par réaction avec l'eau.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Exposition à l'humidité. Eviter toutes températures élevées, étincelles, flammes et autres sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Tenir éloigné des agents oxydants forts, des acides forts ou des alcalis.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie ou de travaux à haute températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se former comme : Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x). OXYDES METALLIQUES. METHANOL EN CAS D'HYDROLYSE.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:

LD50 oral:	Aucune information disponible sur le produit lui-même car le produit n'est pas testé.
Inhalation LC50:	Aucune information disponible sur le produit lui-même car le produit n'est pas testé.
Derme LD50:	Aucune information disponible sur le produit lui-même car le produit n'est pas testé.

Irritation: Aucune information disponible.

Corrosivité: Cause de graves dommages oculaires.

Sensibilisation: Peut provoquer une réaction cutanée allergique.

Toxicité à doses répétées: Aucune information disponible.

Cancérogénicité: Aucune information disponible.

Mutagénicité: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction: Aucune information disponible.

STOT-exposition unique: Aucune information disponible.

STOT-exposition répétée: Aucune information disponible.

Danger d'aspiration: Aucune information disponible.

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous toxicité aiguë, les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont tabulées ci-dessous:

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>	<u>LD50 oral</u>	<u>Derme LD50</u>	<u>Vapor LC50</u>	<u>Gas LC50</u>	<u>Dust / Mist LC50</u>
13463-67-7	dioxyde de titane	>5000 mg/kg (oral-rat)	10000 mg/kg	Aucune information	Aucune information	>6.82 mg/L (inh-rat-4h)
2530-83-8	3-(2,3-époxypropoxy)propyl] triméthoxysilane	8025 mg/kg (oral-rat)	4250 mg/kg (dermal-rabbit)	>5300 mg/L (inh/4h/aerosols/rat)	Aucune information	Aucune information
123-86-4	acétate de n-butyle	10760 mg/kg (rat-oral)	14112 mg/Kg (rabbit-dermal)	23.4 mg/l/4/h (rat)	Aucune information	Aucune information

164383-18-0	Cyclohexamine, N,N-dimetyl-, comp. with alpha.-isotridecyl-,omega-hy	2500 mg/kg (oral-rat)	Aucune information	Aucune information	Aucune information	Aucune information
1065336-91-5	Reaction mass of bis (1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate	>2000 mg/kg (oral-rat)	>3000 mg/kg (dermal-rat)	Aucune information	Aucune information	Aucune information
141-32-2	acrylate de n-butyle	3143 mg/kg (Oral-rabbit)	>2000 mg/Kg (Dermal, rabbit,2000-302 4 mg/kg)	10.3 mg/L (inhalation vapor, rat, 4h)	Aucune information	Aucune information

Informations

Complémentaires:

La respiration de vapeurs de solvants peut provoquer des vertiges. Corrosif - provoque des lésions oculaires irréversibles. Une exposition chronique provoque un dessèchement de la peau et un eczéma. Ce produit peut contenir du dioxyde de titane lequel est répertorié par le CIRC comme pouvant être cancérigène pour les humains (groupe 2B). Cette liste est fondée sur des données insuffisantes de cancérogénicité chez l'humain et suffisamment de preuves avec les animaux de laboratoire. Ce classement est pertinent lorsqu'exposé au dioxyde de titane sous forme de poussière ou de poudre uniquement, y compris les produits durcis qui sont soumis au ponçage, meulage, découpe ou autres surfaces nécessitant une préparation. Toute exposition chronique a été associée à divers effets neurotoxiques, notamment des lésions permanentes du cerveau. Toute inhalation de vapeurs ou brumes peut provoquer des maux de tête, nausées, irritations du nez, de la gorge et des poumons.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité:

EC50 48HR (Daphnia):	Aucune information
IC50 72HR (algues):	Aucune information
LC50 96HR (poisson):	Aucune information

12.2 Persistance et dégradabilité: Aucune information

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Aucune information

12.4 Mobilité dans le sol: Aucune information

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB: Le produit ne répond pas aux critères de PBT/VPvB conformément à l'annexe XIII.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes: Aucune information

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>	<u>EC50 48hr</u>	<u>IC50 72hr</u>	<u>LC50 96hr</u>
13463-67-7	dioxyde de titane	>100 mg/l (EC50, 48h, Daphnia magna OECD202)	16 mg/l (EC50, 72h, Pseudokirchnerella subcapitata)	>100 mg/l (EC50, 96h, Oncorhynchus Mykiss OECD203)
2530-83-8	3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	324 mg/L (Daphnia magna)	Aucune information	55 mg/L (cyprinus carpio)
123-86-4	acétate de n-butyle	44 mg/L (Daphnia magna)	648 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	18 mg/L (Pimephales promelas)
164383-18-0	Cyclohexamine, N,N-diméthyl-, comp. with alpha.-isotridecyl-,omega-hy	Aucune information	Aucune information	1-10 mg/L (Rainbow trout)
1065336-91-5	Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl) sebacate and méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl sebacate	Aucune information	1.68 mg/L (desmodesmus subspicatus)	0.9 mg/L (brachydanio rerio)
141-32-2	acrylate de n-butyle	8.2 mg/L (Daphnia magna)	2.65 mg/L; 5.9 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	2.1 mg/L (Cyprinus carpio); 5.2 mg/L (Oncorhynchus mykiss)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets: Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Élimination des déchets vers un site de traitement/d'élimination des déchets (dangereux) agréé conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales en vigueur. Ne pas jeter les déchets avec les ordinaires ou dans les systèmes d'égout.

Code Européen de déchets: 08 01 11*

Code des déchets d'emballage: 15 01 10*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Not applicable	Not applicable	Not applicable	Not applicable
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Not regulated	Not regulated	Not regulated	Not regulated
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Not applicable	Not applicable	Not applicable	Not applicable
14.4 Groupe d'emballage	Not applicable	Not applicable	Not applicable	Not applicable
14.5 Dangers pour l'environnement	Not applicable	Not applicable	Not applicable	Not applicable

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
EmS-No.: Aucune information
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Aucune information

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Règlement / législation sur la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange:

REGLEMENTS NATIONAUX :

Numéro d'enregistrement des produits du Danemark:	Non disponible
Code de Mal danois:	1 - 6
Danish MAL Code - Mélange:	2 - 6
Numéro d'enregistrement du produit suédois:	Non disponible
Numéro d'enregistrement des produits Norvège:	P-92429
Classe WGK:	3
Couvert par la directive 2012/18 / EC (Seveso III):	non applicable
Restrictions au produit ou aux substances selon l'annexe XVII, Règlement (CE) 1907/2006:	Entry 20

Surveillance médicale spéciale Arrêté du 11/07/1977:

Concerné. Application de peintures et vernis par pulvérisation.

Tableaux des maladies professionnelle concernés:

N°49 et 49 bis : Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines. Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine.

Annexe XIV - Annexe XIV, Règlement (CE) 1907/2006 - Liste d'autorisation:**No.-CAS Nom selon EEC**

non applicable

SVHC - Substances de très haute préoccupation (Liste des candidats - Art. 59 Reach):**No.-CAS Nom selon EEC**

non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce substance / mélange par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte pour les instructions de danger CLP indiquées dans la section 3 décrivant chaque ingrédient:**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raisons de révision

Des changements ont été apportés à la Section 2 de la Fiche de Données de Sécurité (FDS). S'il vous plaît se référer aux informations d'identification dans la section 2 de la présente FDS. .

Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

- La Base de Données Réglementaire Ariel fournie par 3E Company à Copenhague, Danemark
- Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne à Ispra, Italie
- Règlement (CE) 1272/2008 avec modifications ultérieures
- Règlement (CE) 1907/2006 avec modifications ultérieures
- Règlement (UE) 2020/878 de la Commission
- Décision UE 2000/532/CE du Conseil et son Annexe établissant une "Liste des Déchets"
- Fiche de données de sécurité du fournisseur de matières premières
- La classification déclarée à la sec. 2.2 est basé sur les méthodes de calcul énoncées à l'annexe I et à l'annexe II du règlement CLP. 1272/2008 sur la composition de la formule.

Acronym / Abbreviation Key:

CLP	Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
EC	Commission Européenne

EU	Union Européenne
US	Etats Unis
CAS	Chemical Abstract Service
EINECS	Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
LTEL	Limite d'Exposition à long terme
STEL	Limite d'Exposition à court terme
OEL	Limite d'exposition professionnelle
ppm	Parties par million
mg/m ³	Milligrammes par mètre cube
TLV	Valeur limite d'exposition
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
OSHA	Occupational Safety & Health Administration
PEL	Limites d'exposition admissibles
VOC	Composés organiques volatils
g/l	Grammes par litre
mg/kg	milligrammes par kilogramme
N/A	Non applicable
LD50	Dose létale pour 50%
LC50	Concentration létale pour 50%
EC50	Concentration Efficace Médiane à 50%
IC50	Concentration Inhibitrice Médiane à 50%
PBT	Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques
vPvB	Substance très persistantes et très bioaccumulables
EEC	Communauté Economique Européenne
ADR	Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID	Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer
UN	Nations Unies
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IATA	Association Internationale pour le Transport Aérien
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978
IBC	Grand Reservoir Vrac
RTI	Irritation des voies respiratoires
NE	Effets narcotiques
IMO	Organisation maritime internationale
Note P:	La classification comme cancérigène ou mutagène ne doit pas s'appliquer ; la substance contient moins de 0,1 % p/p de benzène.
Note 10:	La classification comme cancérigène par inhalation s'applique seulement aux mélanges sous poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de ou incorporé dans des particules de diamètre aérodynamique $\leq 10 \mu\text{m}$.

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.